



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN SAISON ESTIVALE

2023





**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

	MOT DU PRÉFET.....	3
---	---------------------------	----------

	I. LE BILAN TOURISTIQUE ESTIVAL.....	4
---	---	----------



II. L'ÉTAT CONTRÔLE LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS AUX TOURISTES.....	7
--	----------

1. Un dispositif de contrôle adapté aux enjeux.....	8
2. Les sécurités sanitaires et alimentaires	9
3. Des enfants accueillis en toute sérénité	15
4. Les loisirs sportifs, nautiques et aquatiques.....	17



III. L'ÉTAT ASSURE LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ DES VACANCIERS.....	21
--	-----------

1. Lutte contre la délinquance.....	22
2. Lutte contre les feux de forêt.....	26
3. Bilan sécheresse.....	28
4. La sécurité routière.....	31



LE MOT DU PREFET



Faisant face à un contexte international exceptionnel, tout comme des contraintes locales inédites, tous les services de l'État se sont pleinement mobilisés pour permettre à chacun de vivre une saison estivale à la hauteur de la réputation du Var en 2023, 1er département touristique en Région avec près de 32 millions de nuitées enregistrées cet été.

Si l'analyse de la saison touristique reflète un certain lissage dans le temps de l'affluence, un accroissement de la clientèle internationale ainsi qu'une plus forte fréquentation en amont et après la saison traditionnelle, toutes les sécurités des populations ont été assurées à chaque instant.

Depuis la lutte contre la délinquance publique sur terre comme sur mer, en passant par les suivis et contrôles sanitaires nécessaires pour préserver la santé publique, ou les actions particulières liées à la sécheresse et aux incendies de forêts, les agents de toutes les directions ont obtenu des résultats remarquables que je souhaite valoriser au travers de ce bilan complet.

Marqué par des partenariats et des collaborations pertinentes, des actions ciblées sur les besoins du département, une augmentation de l'activité générale ainsi qu'une qualité de service garantie, ce rapport met en avant votre savoir-faire et votre engagement. Je profite de cette occasion pour souligner votre professionnalisme et votre détermination qui ont permis d'obtenir de tels résultats.

De nouveaux défis apparaissent, depuis des enjeux de sécurité liés aux contextes nationaux et internationaux, difficiles à prévoir, jusqu'aux conséquences du réchauffement climatique qu'il nous faut mieux anticiper. Pour les touristes, comme pour les varois et les varoises, nos politiques de sécurité doivent s'adapter aux besoins propres au département et je sais pouvoir compter sur votre expérience comme vous pouvez compter sur ma détermination pour maintenir ce niveau de service nécessaire au leadership touristique varois.

A très bientôt
Philippe MAHÉ
Préfet du Var



The background features a hand pointing at a screen displaying several smiley face icons. The overall color palette is a range of reds and pinks, with a white text box in the lower half.

PARTIE 1

LE BILAN TOURISTIQUE ESTIVAL

ANALYSE DE LA SAISON ESTIVALE

Depuis dix ans, un tiers de la fréquentation dans la région Paca se concentre dans le Var. Malgré un démarrage assez lent et des durées de séjours plus courtes, l'année 2023 reste satisfaisante pour les professionnels du tourisme.

La fréquentation générale estivale est en très légère baisse par rapport à 2022, mais cette année enregistre des pics d'activité uniques, notamment en pré et post-saison, ainsi qu'une plus forte affluence étrangère.

Il est par ailleurs intéressant de noter que cette affluence s'étale sur toute l'année, avec une fréquentation de mars à juin 2023 de + 10 % de la clientèle française et + 20 % pour celle étrangère en comparaison avec 2019.

Avec un printemps qui s'est avéré excellent et des prévisions très encourageantes sur l'automne, le Var reste la première destination touristique de France et confirme une nouvelle fois son leadership d'attractivité sur la scène régionale et internationale.

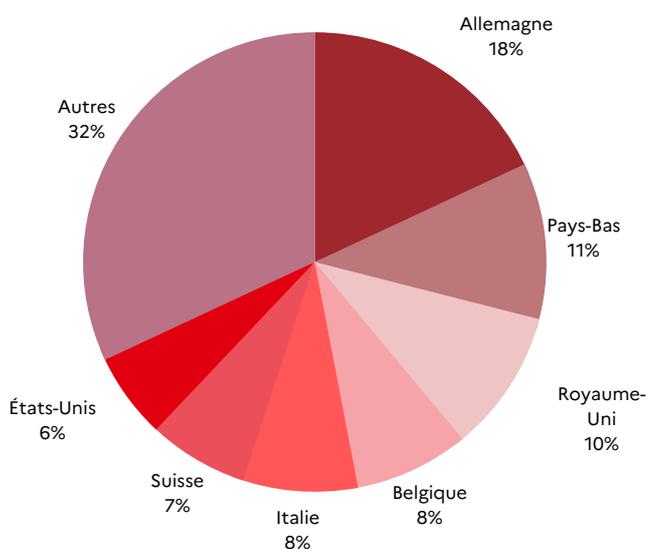
- ▶ La France c'est 306 millions de nuitées touristiques françaises sur Juillet-Août 2023
- ▶ Le Var, 1er département touristique de France, c'est 32 millions de nuitées touristiques sur la même période dont 20 millions de nuitées françaises
- ▶ Le Var, c'est ainsi plus d'un tiers de la fréquentation régionale et près de 7 % des nuitées touristiques de la France pour l'été 2023



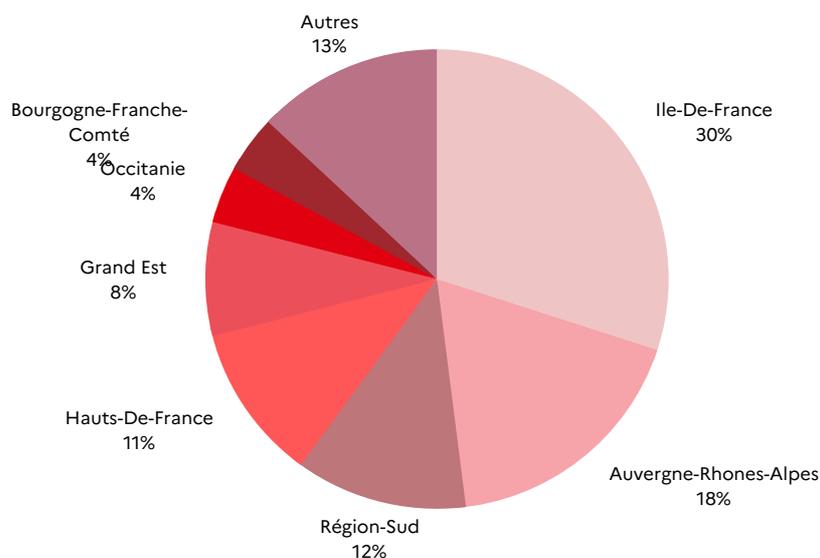
Cette affluence touristique représente près de 5 milliards de retombées économiques et 30 000 emplois selon Var Tourisme

La part des touristes étrangers est en forte progression par rapport à 2019 (+28%) alors que la part des Français n'augmente que de +3 % (-6 % par rapport à 2022)

RÉPARTITION DES TOURISTES ÉTRANGERS



RÉPARTITION DES TOURISTES FRANÇAIS



Pour aller un peu plus loin..

Parmi les éléments avancés par les professionnels du tourisme pour expliquer la baisse en volume sur Juillet-Août 2023 (Source : Enquête de conjoncture 2023 - Var Tourisme) :

- diminution du pouvoir d'achat des Français et inflation (pour plus de la moitié des touristes ne venant plus)
- météo (températures trop élevées)
- surfréquentation / stationnements (quasi 20%)



A man and a woman are shown in profile, looking at a map. The woman is wearing a white hat and sunglasses, and the man is wearing sunglasses and a grey shirt. They are outdoors, with trees in the background. The image has a teal overlay.

PARTIE 2

L'ÉTAT CONTRÔLE LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS AUX TOURISTES

01. Un dispositif de contrôle adapté aux enjeux



Le secteur du tourisme, et en particulier les hôtels-café-restaurants (HCR) et établissements de nuit, constitue une des priorités du plan d'action du comité départemental anti-fraude (CODAF) compte tenu de son importance dans l'économie locale et de l'activité soutenue des services de contrôle en direction de ces établissements au cours de la saison estivale.

Après une adaptation du dispositif de contrôle à la crise sanitaire en 2020 et 2021, l'activité des services de lutte contre la fraude a retrouvé aujourd'hui un niveau plus conforme à l'importance de ce secteur d'activité. L'année 2023 a même connu une **intensité** particulièrement élevée des actions de contrôle au cours de la période estivale.

Ainsi, des opérations conjointes, réunissant différents services, ont été conduites sous l'égide du CODAF. Dans ce cadre, plusieurs services de l'État (police nationale, gendarmerie, douanes, DDFIP, administrations territoriales dont la DDETS et la DDPP) ont collaboré avec les organismes de sécurité sociale (URSSAF et MSA).



Elles ont visé principalement les établissements HCR, les commerces de proximité et les activités nautiques et de plongée.

Des opérations coordonnées dans le cadre du Codaf ont également été menées en matière de lutte contre la traite des êtres humains et notamment dans le secteur agricole ou viticole.



02. Les sécurités sanitaires et alimentaires



Dans les départements touristiques, des contrôles renforcés sont effectués par la DDPP tout au long de l'année, dans des secteurs d'activité prioritaires offerts aux « vacanciers consommateurs » dans le cadre de l'enquête nationale sur l'économie touristique et de l'opération alimentation vacance.

Les objectifs principaux sont la détection de fraudes et la sécurité des consommateurs.

La DDPP a réalisé plus de 700 contrôles dont certains en coordination avec d'autres autres services partenaires (services de l'État, partenaires du CODAF et services communaux hygiène).

Pour la saison estivale **2023**, les priorités de contrôles en matière de sécurité et d'origine des produits alimentaires portaient sur :

la restauration commerciale saisonnière et la restauration collective

les activités saisonnières de distribution (bord de route, épicerie...)

les plateformes de distribution de denrées alimentaires

les centres de vacances

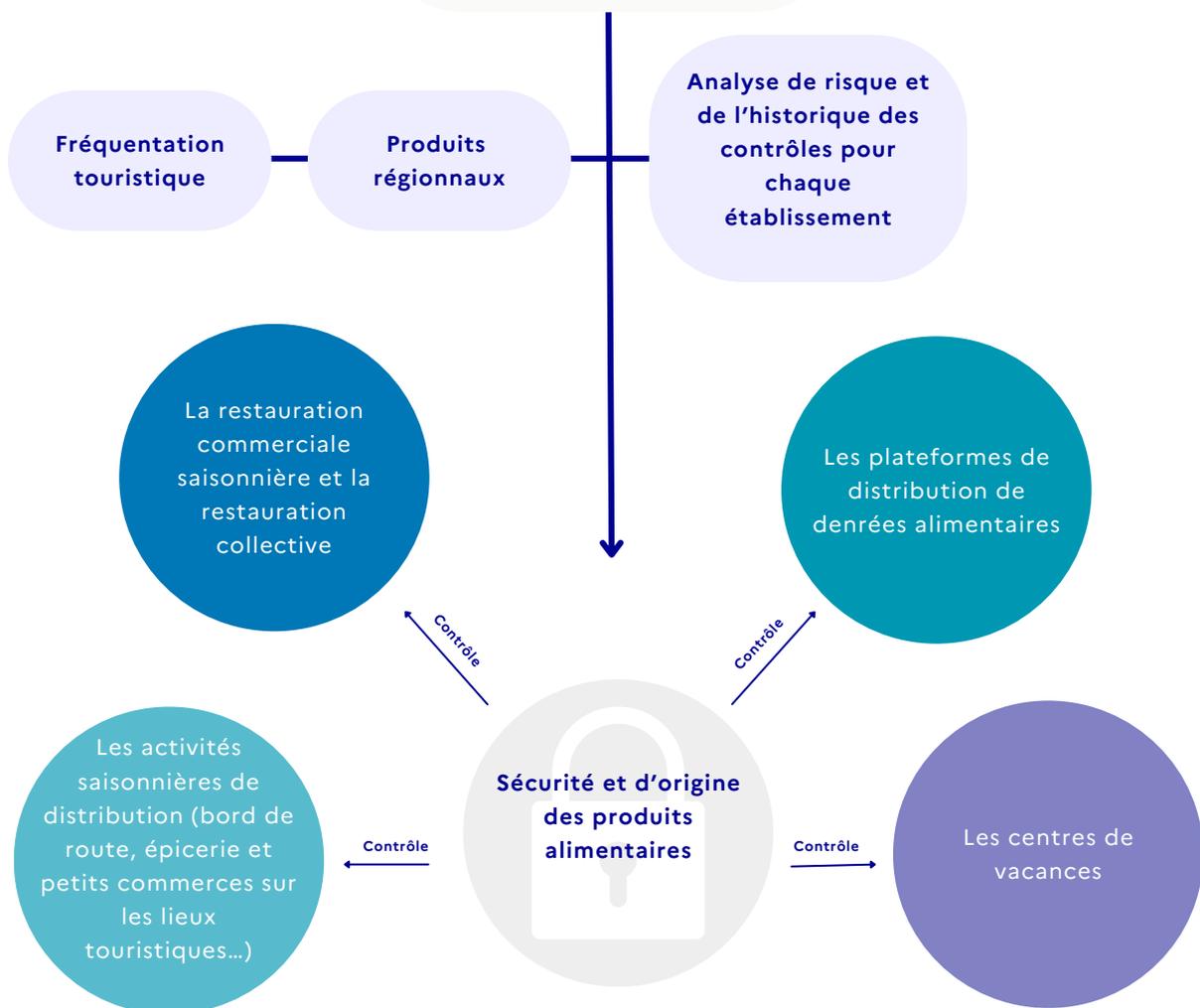
Les consommateurs mécontents ou constatant des anomalies sont invités à déposer leurs signalements sur le site signal.conso.gouv.fr
Ce site donne également des informations sur les droits des consommateurs.

Le signalement est alors visible par le professionnel qui peut apporter une réponse rapidement et, s'il concerne une entreprise située dans le Var, par les agents de la DDPP du département qui sont habilités à faire les enquêtes.

LA SURVEILLANCE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

La DDPP porte attention à la santé et à la protection animale avec des actions de prévention auprès des vétérinaires sanitaires pour une meilleure information des propriétaires et également des voyageurs sur le risque rage. (guides en ligne : [voyager avec un animal hors de France et de l'étranger vers la France](#))





POINTS D'ATTENTION

RESTAURATION

AMBULANTE

(Contrôles réalisés lors d'évènements sportifs, de festivals durant lesquels des offres de restauration ambulante sont proposées)

GASTRONOMIQUE

Ou valorisée par un label local (étoiles au guide Michelin, titre de maître restaurateur, toques lyonnaises ou toques d'Auvergne, bistrot de pays, etc.)

ATYPIQUE

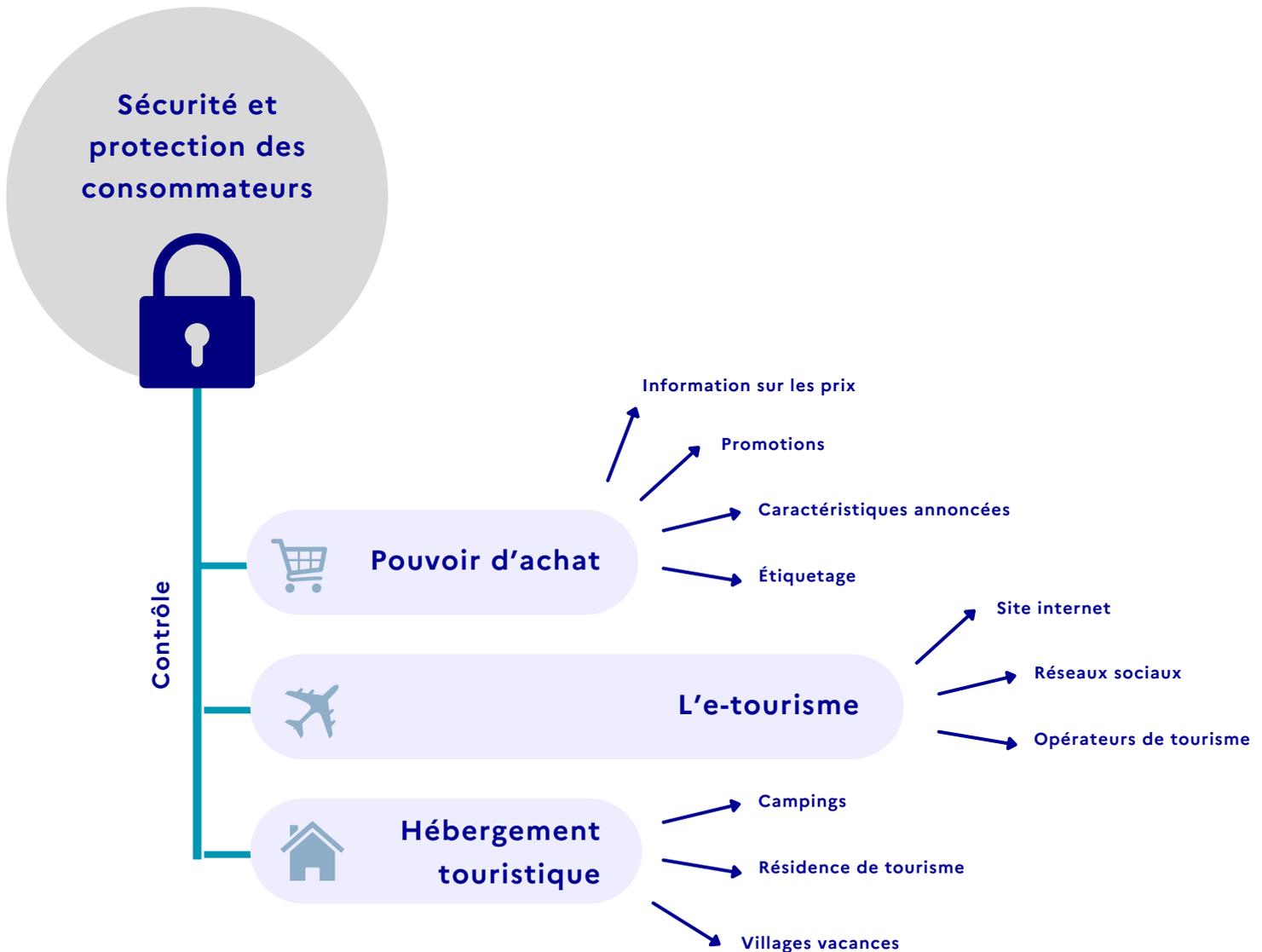
(Par exemple : les chambres et tables d'hôtes avec paniers repas proposés, sacs à dos pour les randonnées)

PRODUITS FRAGILES

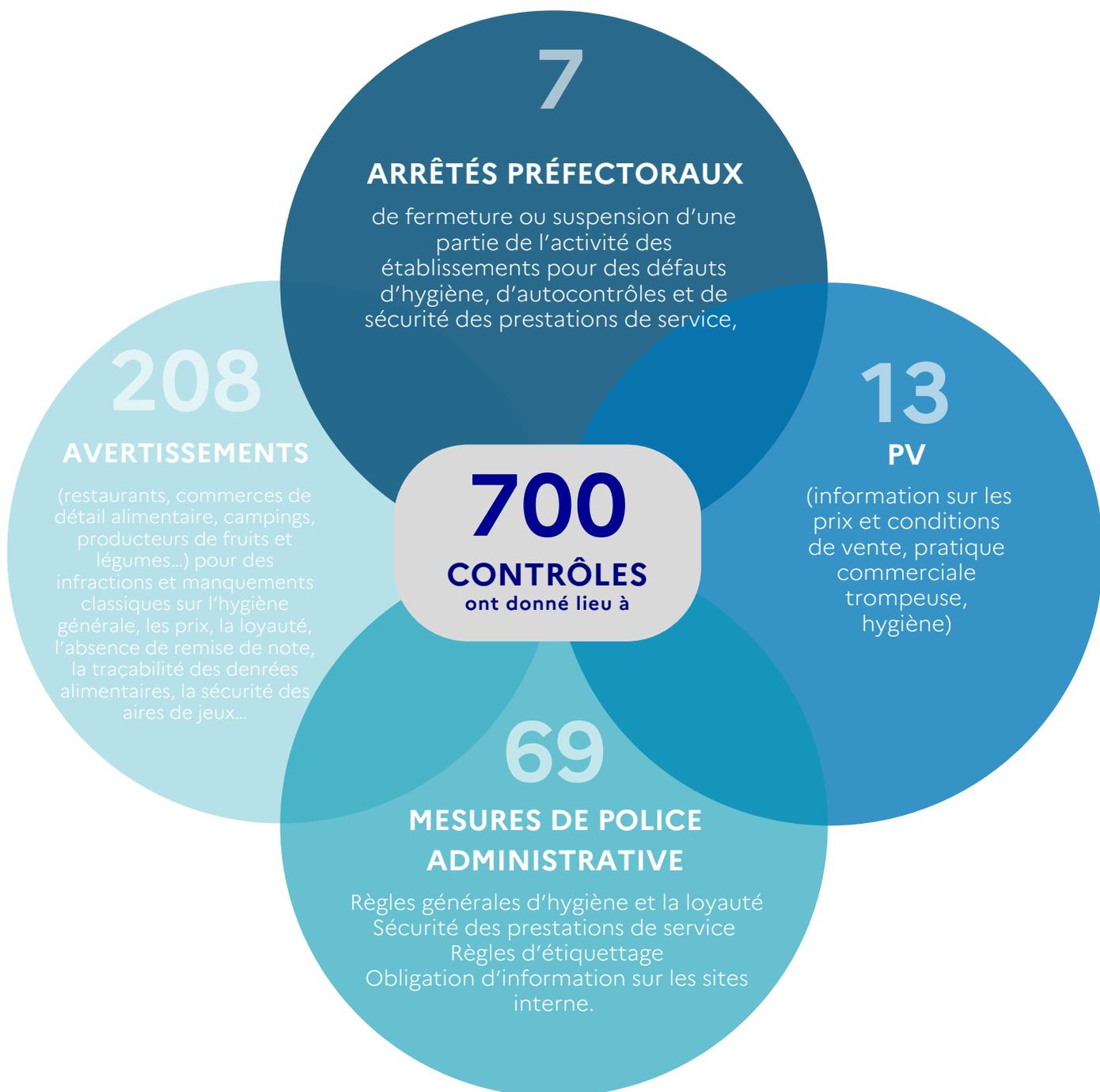
LA LOYAUTÉ DES OFFRES COMMERCIALES

Le renforcement des contrôles est d'autant plus nécessaire que les touristes ne sont plus dans leur environnement habituel, ont envie de s'amuser et consommer et peuvent devenir des proies faciles pour certains professionnels peu scrupuleux, n'exerçant parfois que l'été.

Ainsi, la DDPP pendant la période touristique renforce et oriente les contrôles concernant le respect des règles de sécurité et de la protection des consommateurs notamment sur :



LE BILAN DES CONTRÔLES



SÉCURITÉ SANITAIRE LIÉE AUX EAUX DE LOISIRS ARS

La qualité de l'eau a été contrôlée pour protéger la santé des baigneurs. L'ARS a effectué des centaines d'analyses

aux abords des plages

26
communes du littoral

174

plages

2956

prélèvements

14
communes

Eau douce de baignade

25

baignades

140

prélèvements



Au titre du contrôle sanitaire réglementaire des bassins collectifs de piscines, **2 927** (2 315 du 01/06/2023 au 22/09/2023) prélèvements ont été effectués sur **1032** bassins.

11%

des prélèvements montrent une non-conformité bactériologique de l'échantillon.

Au total

622

consignes sanitaires ont déjà été adressées aux responsables dans le cadre de la gestion des alertes sur la qualité des eaux de piscine qui ont concerné :



440

bassins

et engendré



221

prélèvements de rappel

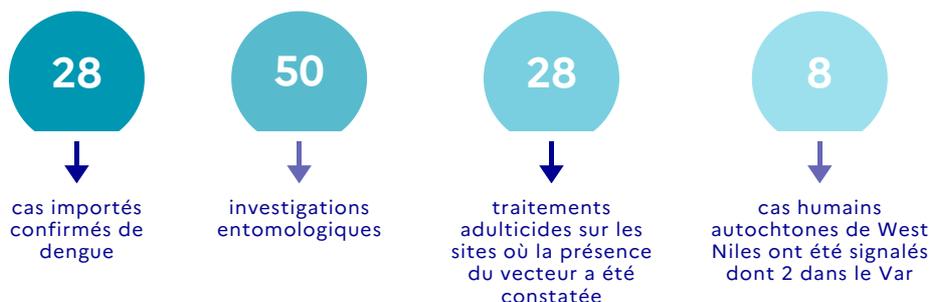




ACTIONS DE LUTTE ET SURVEILLANCE DU RISQUE VECTORIEL LIÉ AUX MOUSTIQUES

Surveillance du chikungunya, de la dengue et du zika et des infections au virus West Nile :

Pour mémoire, ces virus sont transmis à l'homme par des moustiques du genre aedes eux même contaminés sauf West Nile. L'ARS a traité les signalements :



L'identification de ces cas a entraîné la sécurisation des dons (produits sanguins, organes, tissus, cellules et gamètes) dans les 3 départements concernés.

Des enquêtes entomologiques avec destruction de gîtes larvaires identifiés le cas échéant ont été réalisés autour des domiciles des cas. Les actions de surveillance humaine se font en lien avec la DDPP et l'OFB (réseau SAGIR) pour le versant animal.

AUTRES ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES LIÉES À LA VEILLE ET À LA SÉCURITÉ SANITAIRE EFFECTUÉES

Pour les déclarations obligatoires (DO) de légionellose :

35 cas de légionellose, notifiés entre le 1er juin et le 15 septembre 2023, domiciliés où ayant séjourné dans le Var pendant cette période. Sur la base de l'entretien avec le cas sur les lieux fréquentés pendant sa période de contamination, ces DO font l'objet d'enquêtes environnementales afin de vérifier les sources potentielles de contamination (douches des réseaux d'eau chaude sanitaire, dispositifs de brumisation, tours aéro réfrigérantes...). Ces enquêtes donnent lieu à minima à un rappel des bonnes pratiques ou de la réglementation en vigueur, voire à des prescriptions et mises en demeure en cas d'écart observé. Pour les tours aérofrigérantes, l'ARS travaille avec la DREAL compétente en la matière.

Pour les TIAC : (toxi-infections alimentaires collectives) :

19 suspicions de TIAC ont été signalées par l'ARS entre le 1er juin et le 15 septembre. Toutes ont été gérées en lien avec la direction départementale de la protection des populations (DDPP).



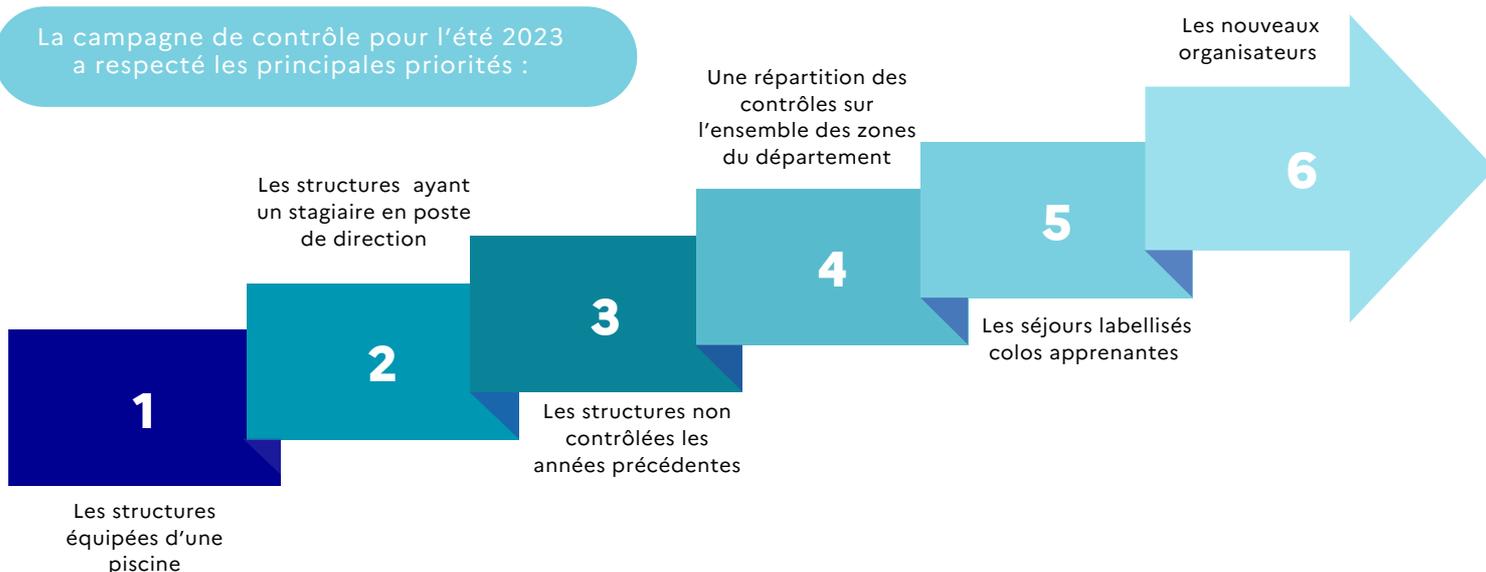
03. Des enfants accueillis en toute sérénité



La qualité de l'encadrement et de l'hébergement des groupes de mineurs a été soigneusement contrôlée au cours de l'été 2023. Le Var a accueilli cet été (sur les périodes juillet-août) :

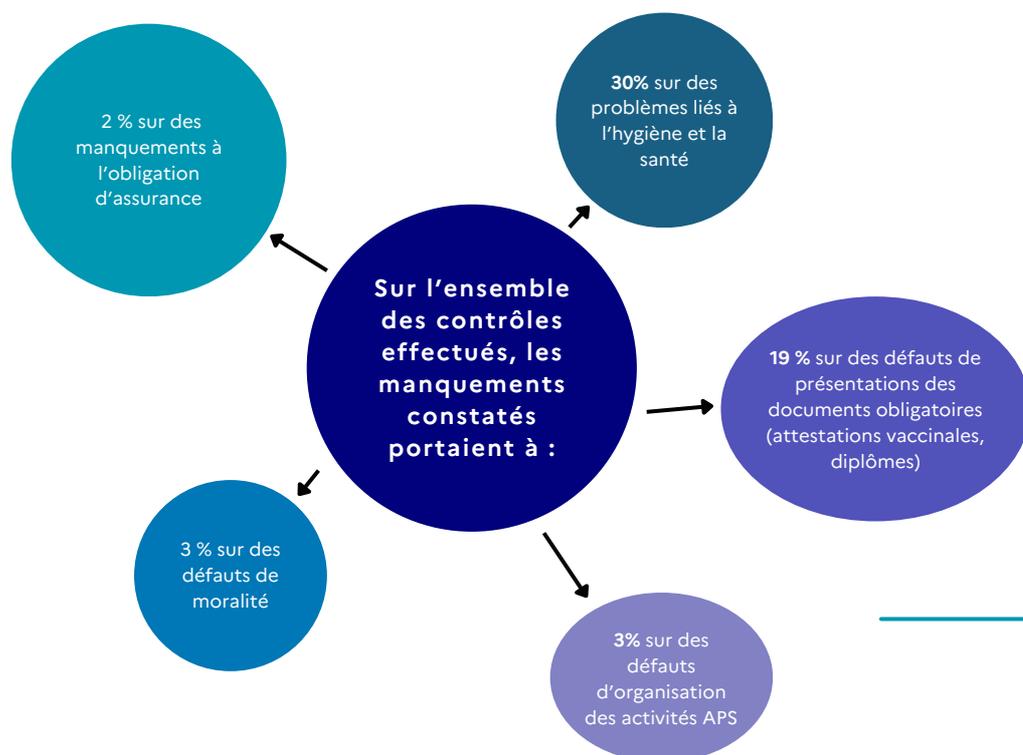
- 514 séjours avec hébergement (centres et campings)
- 543 accueils sans hébergement déclaré

La campagne de contrôle pour l'été 2023 a respecté les principales priorités :



68 CONTRÔLES

ont été effectués pendant l'été par les agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).



Les rapports ont été envoyés sous **7 jours** aux organisateurs des accueils dans un souci d'accompagnement et de mise en conformité.



12 INJONCTIONS IMMÉDIATES

et demandes de mise en conformité ont été adressées aux structures présentant des dysfonctionnements graves, notamment des problèmes de déclaration des agents pour contrôle d'honorabilité, des défauts d'organisation et d'encadrement. Des contre-visites ont été et vont être organisées pour vérification de la mise en conformité.

7 INCIDENTS, ACCIDENTS ET SIGNALEMENTS

ont fait l'objet d'un accompagnement particulier allant du suivi, de la mise en conformité et de la mise en relation avec les services compétents (DDPP, ARS...) à l'ouverture d'enquêtes administratives



Entre les contrôles inopinés et les signalements/incidents, la cellule enquêtes et réglementation et le pôle jeunesse et vie associative sont intervenus sur 75 structures au cours de la période estivale.

Le préfet a pris un arrêté en urgence de suspension d'un animateur et un arrêté de fermeture d'un local d'accueil collectif de mineurs.

GESTION DU DISPOSITIF « COLOS APPRENANTES » :

35 séjours ont été labellisés « colos apprenantes ». Environ 830 enfants ont bénéficié ou vont bénéficier du dispositif colo apprenante en 2023. 2 séjours labellisés colos apprenantes ont été contrôlés durant l'été.

La **DDPP**, en coordination ou conjointement avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), mène également des contrôles auprès de prestataires proposant des activités sportives ou à sensations, par exemple : parcs aventure, parcs aquatique, accrobranche, canoë...

Il s'agit en particulier de vérifier que les équipements mis à disposition, y compris dans des établissements d'hébergement (aires de jeux) ne présentent pas de danger pour les utilisateurs.

Un contrôle conjoint GN / SDJES / DDPP a été effectué le lendemain de l'accident survenu sur une structure gonflable qui s'est envolée. Les constats alors effectués ont permis d'enrichir une vigilance nationale de la DGCCRF sur le contrôle de ces structures gonflables.

04. Les loisirs sportifs, nautiques et aquatiques

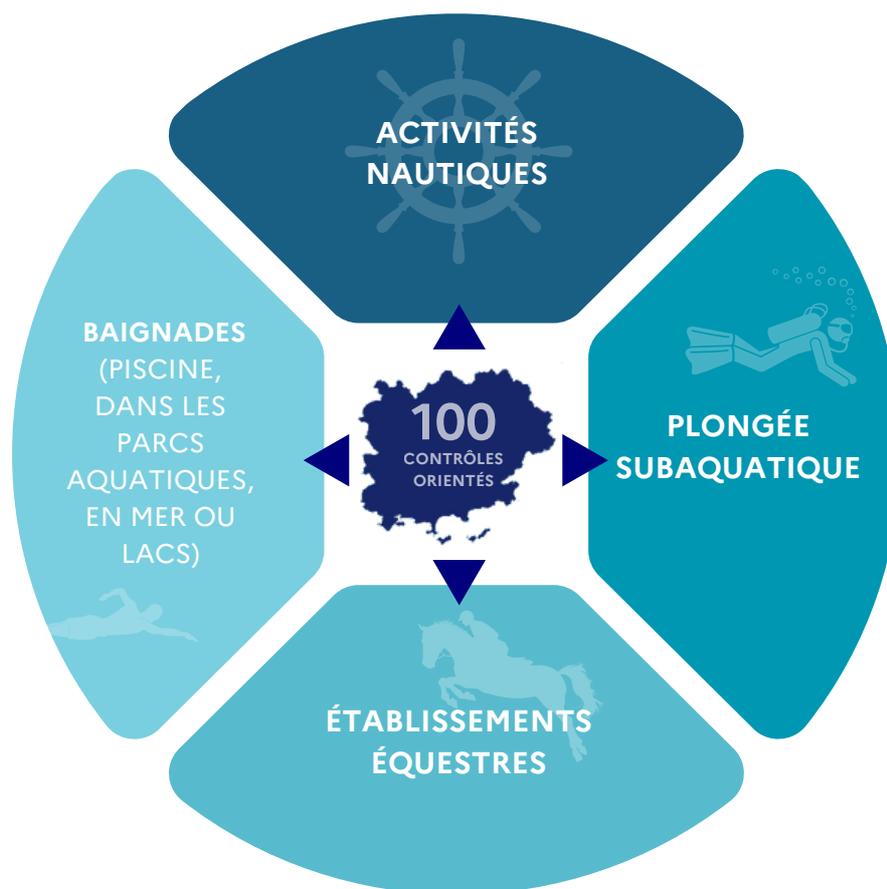
Le plan de contrôle estival **2022/2023** du **SDJES83** orienté en direction des activités pour lesquelles l'accidentalité est la plus élevée, a porté sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité des pratiques au regard du code du sport :

- qualification des encadrants et honorabilité,
- organisation des pratiques,
- matériel de secours.

Dans le cadre du plan de prévention des noyades, un focus particulier a été effectué sur les baignades.

Les activités les plus contrôlées pendant la saison estivale sont :

- Les activités de baignades et parcs aquatiques : **35** contrôles
- Les activités de plongée : **29** contrôles.
- Les activités nautiques et les véhicules nautiques à moteur (VNM) : **23** contrôles.





Certains de ces contrôles ont été réalisés avec d'autres services dans le cadre :

- du comité départemental anti-fraude (CODAF),
- de contrôles de sécurité des loisirs nautiques conduits sous la double autorité du préfet et du préfet maritime en lien avec les unités de contrôle en mer (gendarmerie maritime, gendarmerie nationale).
- **37** contrôles ont conduit à un rappel à la loi.
- **2** ont été suivi d'une fermeture administrative en urgence.
- **1** interdiction d'exercer en urgence.

QUALIFICATION

Plus de 5000 éducateurs sportifs à jour de carte professionnelles sont suivis par la cellule Enquête et réglementation et près de 100 attestations de brevet national de sauvetage et sécurité aquatique (BNSSA) ont été établies.

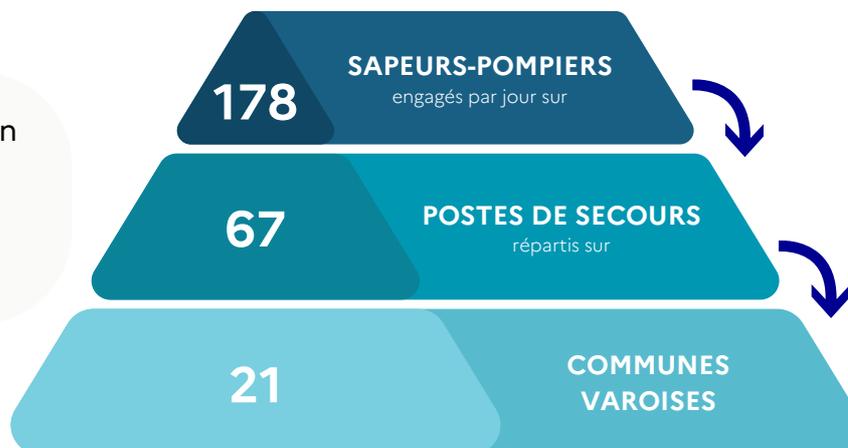
ACCIDENTS

Le service assure également le suivi des accidents graves survenu dans les structures sportives :

Cette année, 70 accidents graves ont été déclarés au SDJES 83

- **64** accidents en plongée.
- Les autres accidents se sont déroulés en bouée tractée, VNM, voile et saut élastiqué.
- **2** décès (1 plongée, 1 baignade)

Pour assurer la mission de surveillance de baignade pour le département du Var :



DE

JUIN



À

SEPTEMBRE

2023



En aval, la plaisance et les loisirs nautiques ont fait l'objet de contrôles en mer quotidiens de la part de l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) de la direction départementale des territoires et de la mer, de la police nationale, de la gendarmerie et des agents du parc national de Port-Cros et des polices municipales.

Ces services ont veillé, notamment dans la « zone des 300 mètres », au respect de la réglementation en matière de zones de navigation, de limitations de vitesse et d'embarquement des équipements de sécurité. L'année 2023 a été marquée par une baisse de l'activité sur le plan d'eau en grande partie due aux mauvaises conditions météorologiques.

UN EXEMPLE D'OPÉRATION MAJEURE DE CONTRÔLE SUR LA MER

Au-delà des contrôles quotidiens, une opération majeure de sécurité mer s'est déroulée le 22 août, coordonnée par la DDTM sous l'autorité du préfet maritime, autour de l'île de Porquerolles, **129** contrôles ont été opérés, donnant lieu à **28** infractions, **11** procès-verbaux, et **25** avertissements.

PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES

Depuis le 1er juin 2022, l'épreuve théorique du permis de conduire les navires de plaisance à moteur (option côtière et option eaux intérieures) a été externalisée au profit de **4** organismes agréés (Bureau Véritas, DEKRA, AGS et La Poste. La DDTM du Var n'organise désormais que les sessions du permis « extension hauturière », procède au contrôle de la complétude des dossiers et à la délivrance des titres.

Le pôle interdépartemental de la plaisance a enregistré **6949** dossiers pour la période juillet/août 2023 (contre **6290** en 2022). L'activité de ce pôle est en constante augmentation avec près de 31700 dossiers traités pour l'année 2022.



Le bilan de l'activité sur les loisirs sportifs, nautiques et aquatiques

DDTM

41 suspensions de permis, 6 avertissements
21 transmissions directes au TM de MARSEILLE pour suites à donner (non présentation en CRP et 1 défaut de titre de conduite) sur 68 procès verbaux transmis en vue d'un traitement en Commission de retrait de permis (avertissements, rappel à la réglementation, interdiction de naviguer dans les eaux territoriales...).

ULAM83

12 procédures à destination des TJ DRAGUIGNAN ou TOULON (+OMP)
8 procédures pour vitesses excessives traitées en CRP.

Vedette maritime
de la police
nationale TARA

19 procédures à destination des TJ DRAGUIGNAN ou TOULON (+OMP)
1 procédure à destination du TM MARSEILLE
7 procès verbaux pour vitesse excessive dans la bande littorale avec convocation en Commission de retrait de permis (CRP) .

Brigades nautiques des
Issambres et du Lavandou,
VCSM et le patrouilleur de
la GD et la GMAR

73 infractions liées à la sécurité et la pêche à destination des TJ DRAGUIGNAN ou TOULON (+OMP)
13 procès verbaux transmis au TM MARSEILLE
17 constatations de vitesses excessives ou inadaptées dans des zones et lieux de baignade traités en CRP.

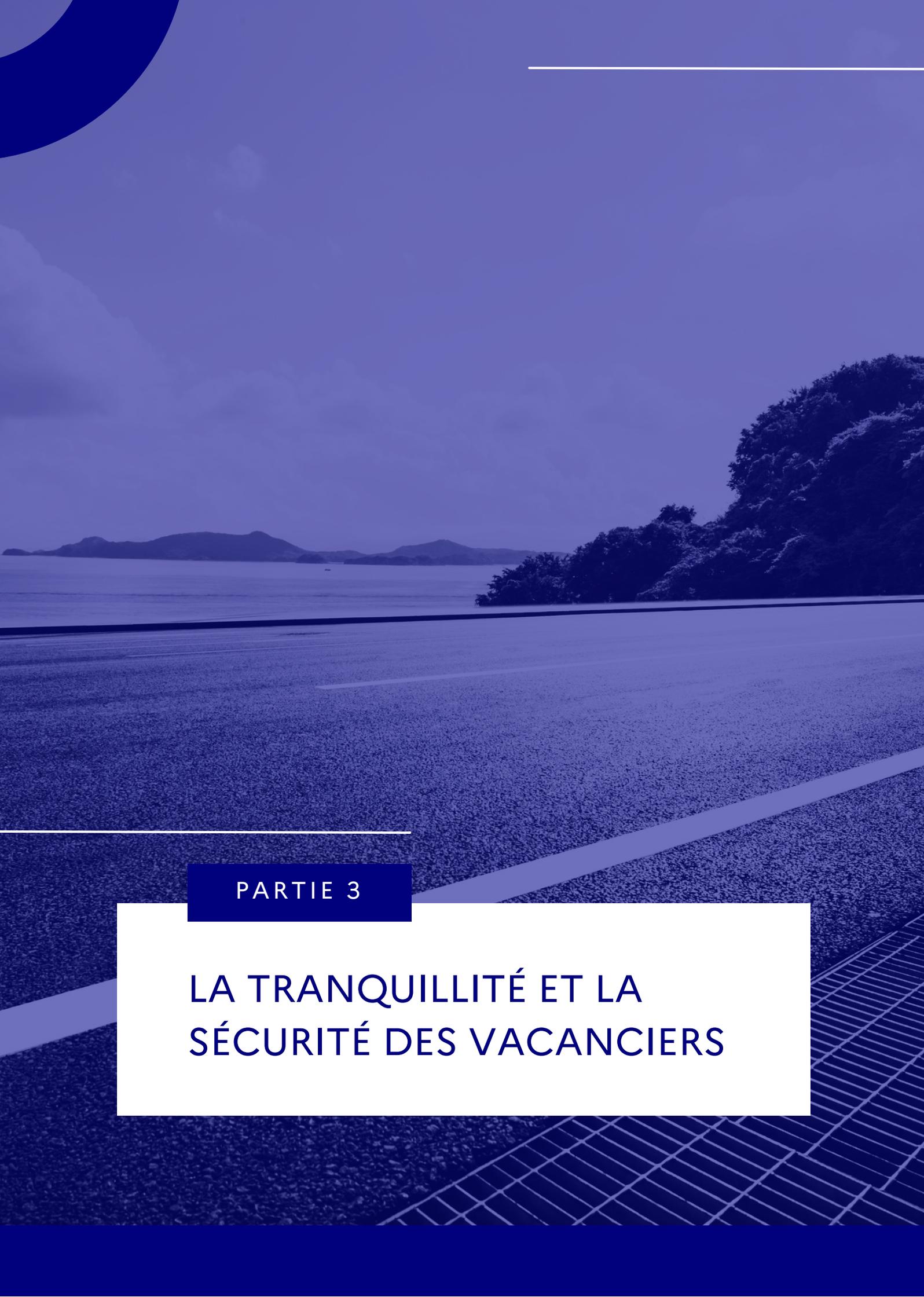
Les polices municipales
des 7 communes en
possession d'une unité
nautique

20 procès verbaux de rapports d'information pour des vitesses excessives traités en CRP

PNPC

3 procédures ont été transmises pour des vitesses excessives ou inadaptée en coeur de parc marin traitées en CRP





PARTIE 3

LA TRANQUILLITÉ ET LA
SÉCURITÉ DES VACANCIERS

01. Lutte contre la délinquance

Le bilan de la Gendarmerie Nationale du Var :

a) le dispositif

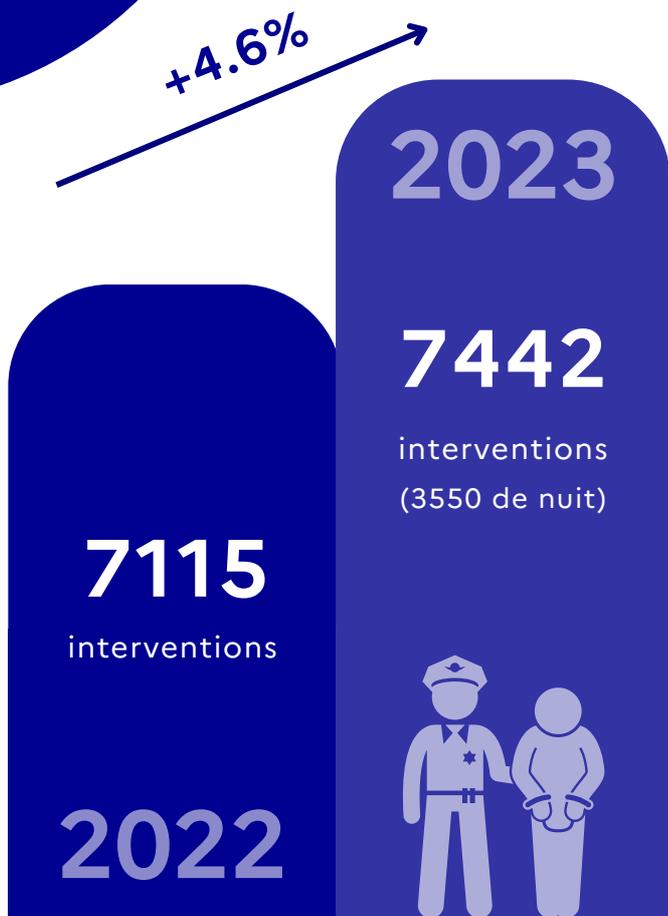
Lors de la saison estivale 2023, la gendarmerie a assuré la sécurité de la population locale ainsi que des nombreux touristes avec près de 30 millions de nuitées. Sa présence dissuasive et les dispositifs mis en place en lien avec les communes ont permis le bon déroulement des différentes manifestations et rassemblements et de contenir la délinquance.

Le groupement de gendarmerie départementale du Var a pu bénéficier du renfort de :



Au final, pour assurer la sécurité des populations, le groupement du Var a pu engager chaque jour :





b) l'activité

-3.97%

Les appels au 17 ont légèrement baissé pour la période juillet-août 2023 (43563), le CORG 83 étant classé 4ème centre d'appel national et 1er de PACA au cours de l'été 2023.

Les différentes opérations de voie publique ont permis de maintenir une présence visible et appréciée de la population et des élus, permettant de contrôler plus de 27000 personnes et plus de 20000 véhicules.



Même si les vols avec violence ont progressé (58 à 71 faits), mentionnons spécifiquement que le phénomène traditionnel de vols de montre de luxe avec violence est orienté à la baisse en particulier sur le golfe de St Tropez (-35%).

La reconduite du groupe d'enquête spécialisé (GES) dans le Golfe de Saint-Tropez pendant 2 mois a permis de limiter le nombre de vols, tout en multipliant les interpellations dans le temps de la flagrance. Les moyens déployés, le renfort d'un analyste criminel (ANACRIM) et l'excellente coopération avec les polices municipales et les moyens communaux ont permis d'endiguer le mouvement et de contraindre les équipes de malfaiteurs à quitter le secteur varois (5 faits en juillet 2023 contre 20 en 2022).



Bilan de la Police Nationale du Var :

a) le dispositif

Pour la Police Nationale, le dispositif de lutte contre la délinquance a été renforcé cet été :

2

Unités de Force
Mobile

la CRS 11 de Lambersart affectée à la sécurisation du district de Toulon (circonscriptions de Toulon, Sanary sur Mer, La Seyne sur Mer et Hyères) et la CRS 53 de Marseille pour le district de Fréjus (villes de Fréjus et Saint Raphaël) du 16 juillet au 20 août

18

policiers de la
Sécurité Publique

en renforts saisonniers au bénéfice de 3 circonscriptions balnéaires : Fréjus, Hyères et Sanary sur Mer. 4 effectifs sont venus renforcer les CLJ de Hyères et de Fréjus/Saint Raphaël, 4 effectifs sont venus renforcer les CLJ de Hyères et de Fréjus/Saint Raphaël

12

policiers

de la réserve civile en renfort sur les mois de juillet et août

1

section

de l'opération Sentinelle le 14 juillet et le 15 août



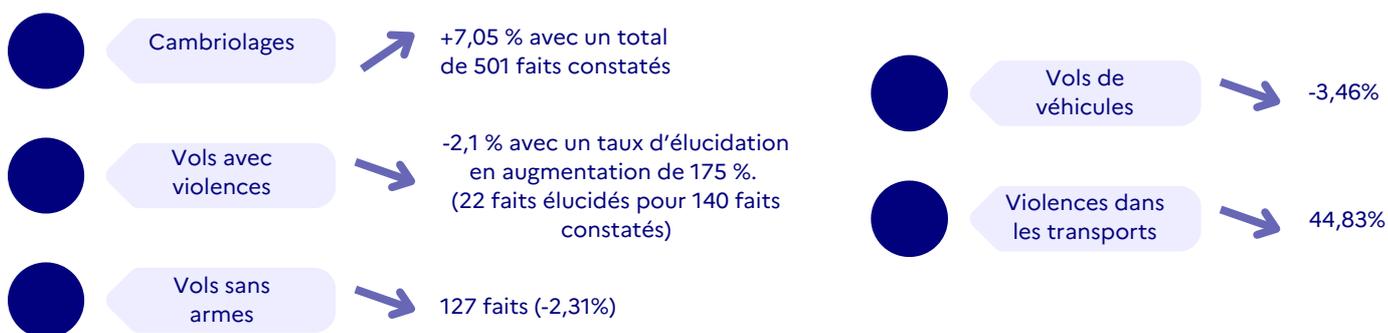
b) l'activité

Pour cette année,

l'unité navique de la DDSP 83, composée de 6 fonctionnaires, dont 2 policiers réservistes, a été opérationnelle du 15 juin au 15 septembre inclus.

Les policiers ont réalisé 8391 interventions du 1er Juillet au 31 août 2023.

Pour la Police, le bilan estival en matière de délinquance est positif avec une baisse des faits de **10,77 %** par rapport à 2022, pour un total de 6806 crimes et délits sur juillet/août :



EN TERMES DE STUPÉFIANTS

73 faits de trafic ont été mis à jour (-13,10%). Cette baisse s'explique par le mouvement national de grogne des policiers qui a impacté les services de police du 25 juillet au 15 août, notamment dans le travail d'initiative. Ainsi pour le seul mois d'août, 09 faits de trafic ont relevés en 2023 contre 48 en 2022, ce qui n'est pas le cas pour le mois de juillet qui a connu une forte augmentation des interpellations en la matière (**64** en 2023 contre **36** en 2022).

Cette tendance est également constatée au sujet des amendes forfaitaires délictuelles anti-drogues (AFD) avec un cumul de **106 amendes** contre **312** l'année dernière en juillet-août (-66,03%).



Par ailleurs, le 5 juillet 2023 a été organisée la première réunion GPO Tourisme à laquelle ont participé la Préfecture du Var, PN,PM, Transporteurs Publics, SNCF, Mairies, Communauté d'agglos, Métropole Provence Méditerranée et l'Office du Tourisme.

Cette réunion a permis d'évaluer les attentes des partenaires et de mettre en place un circuit de signalements et d'échanges d'informations. Cette démarche, à l'initiative de la DDSP a été particulièrement appréciée de l'ensemble des partenaires. Elle sera désormais pérennisée dans le temps.

02. Lutte contre les feux de forêt

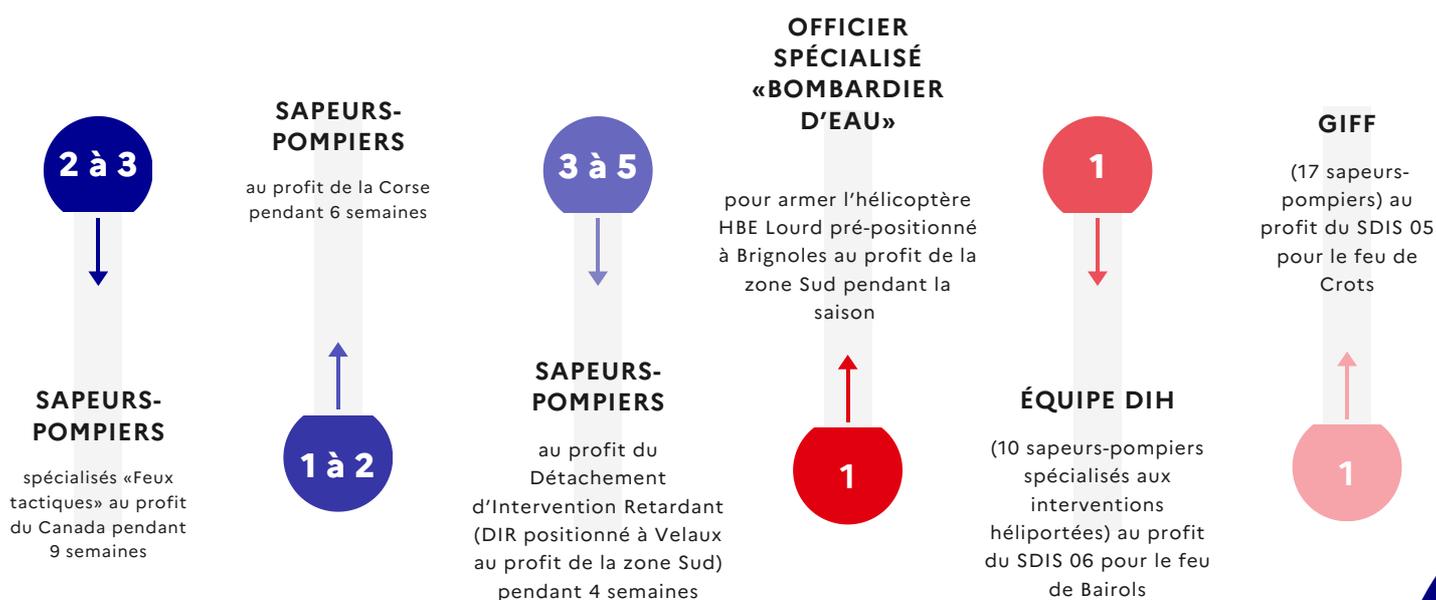
Le Var est le département le plus boisé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (67 % de sa superficie) et est particulièrement soumis au risque de feu de forêt. Le risque est aggravé par la conjugaison de facteurs climatiques (vents forts, sécheresse rendant la végétation inflammable), topographiques (massifs forestiers non isolés les uns et des autres facilitant le passage du feu) et anthropiques (urbanisation diffuse, fréquentation croissante des espaces boisés).

Le service départemental d'incendies et de secours (SDIS) en a assuré le pilotage. Il a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires spécialisés.

- Le SDIS a mobilisé **605** sapeurs-pompiers au quotidien, contre **590** en 2022, (les 162 armant les postes de plage ne sont pas inclus dans ce chiffre) et selon les jours à risque de **150 à 500** sapeurs-pompiers sont mobilisés dans le cadre des dispositifs préventifs (1 dispositif préventif correspond à 4 engins et 17 sapeurs-pompiers).
- Cette saison, en raison des risques importants (59 zones classées en TRÈS SÉVÈRE et 1 zone classée en EXTRÊME) ont été mobilisés :
 - **276** dispositifs préventifs au total (dont 19 mis en place la nuit)
 - **5** tours de guet ont été armées par les sapeurs-pompiers
 - **4** hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) ont effectué 169 missions sur feux, **435** largages, et **126** heures de vol (dont 13 heures au profit du département des Alpes-Maritimes sur réquisition du COZ)



Pour les missions de renforts extérieurs :





1er juin au 30 août

29

feux de forêt

(28 en 2022 au 30/09)
totalisant 11 hectares de
végétation brûlée (14 en
2022 au 30/09)



Depuis le 1er janvier

76

feux de forêt

(53 en 2022 au 30/09), 264 feux péri-
urbains (312 en 2022 au 30/09) le tout
totalisant 39 hectares de végétation
brûlée (213 en 2022 au 30/09).

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

pilote le dispositif préventif DFCI, en partenariat avec le Conseil départemental, le syndicat intercommunal à vocation unique SIVU La Loube et l'ONF (office national des forêts). Dans ce cadre, 3 vigies forestières sont armées, 43 patrouilles de camions-citernes de lutte contre les feux de forêts légers sont assurées. Au total, 5 382 hommes/jour ont été mobilisés. Au total, plus de 146 déplacements sur fumées suspectes et feux naissants ont été effectués, avec 58 interventions sur feux naissants.

Les 126 comités communaux des feux de forêt (CCFF)

ont assuré 4702 patrouilles et 664 journées de surveillance depuis les vigies et points hauts, durant la saison 2023.

268 journées de patrouilles de police renforcée

réparties sur 6 secteurs ont été effectuées, ainsi que 6 patrouilles lacustres de nuit (lacs de Sainte-Croix et de Saint-Cassien). Ces missions de police forestière et de l'environnement concernant les problématiques des obligations légales de débroussaillage, de l'emploi du feu, de la circulation et du stationnement en milieu boisé, des dépôts d'ordures et du camping sauvage, ont conduit à établir 106 contraventions (sanctionnées par timbre-amende à 135 €), dont 26 pour allumage de feux, 70 pour circulation ou stationnement suite à fermeture des massifs et 5 pour non respect du débroussaillage obligatoire.

Une équipe pluridisciplinaire

de recherche des causes et circonstances des incendies (RCCI) mobilisant la gendarmerie, la police nationale, les services forestiers (DDTM et ONF) et les sapeurs-pompiers est envoyée sur tout départ de feu suspect. L'origine des feux est ainsi connue pour 98 % d'entre eux. Elle a réalisé 32 enquêtes sur le terrain (41 en 2022 au 30/09).

Des moyens aériens nationaux

de la Sécurité Civile ont été mobilisés.

03. Bilan sécheresse 2023

21 arrêtés préfectoraux (AP) publiés depuis le 17 février 2023, dont :

- 1 AP vigilance le 17 février 2023 pour l'ensemble du Var
- 7 AP d'alerte
- 9 AP d'alerte renforcée
- 4 AP de crise

+ 3 AP en cours de signature pour les zones Verdon, Siagne amont et Siagne aval (1 AP alerte, 1 AP alerte renforcée et 1 AP crise)

CONTRÔLE SÉCHERESSE 2023

Depuis le 17 février 2023

90 contrôles des mesures sécheresse effectués, dont :

(Chiffres au 12/09/2023)

45



conformes

7



procès
verbaux pour
infraction

12



rapports de
manquement
administratif

24



lettres de rappels
réglementaires de
la DDTM

Sur les 21 golfs du Var, 15 contrôles ont été effectués



DEMANDES D'INFORMATIONS ET DÉROGATIONS

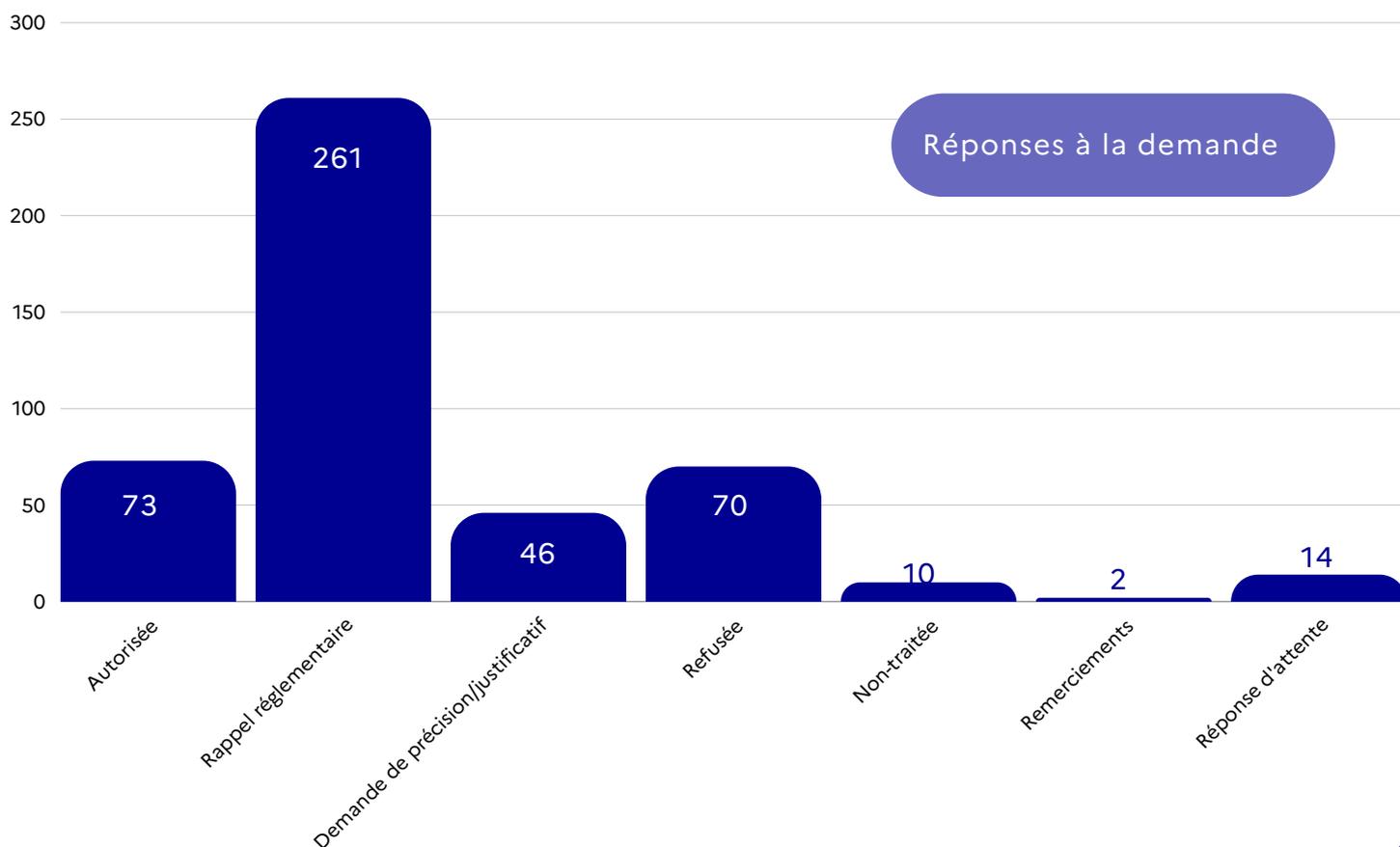
476

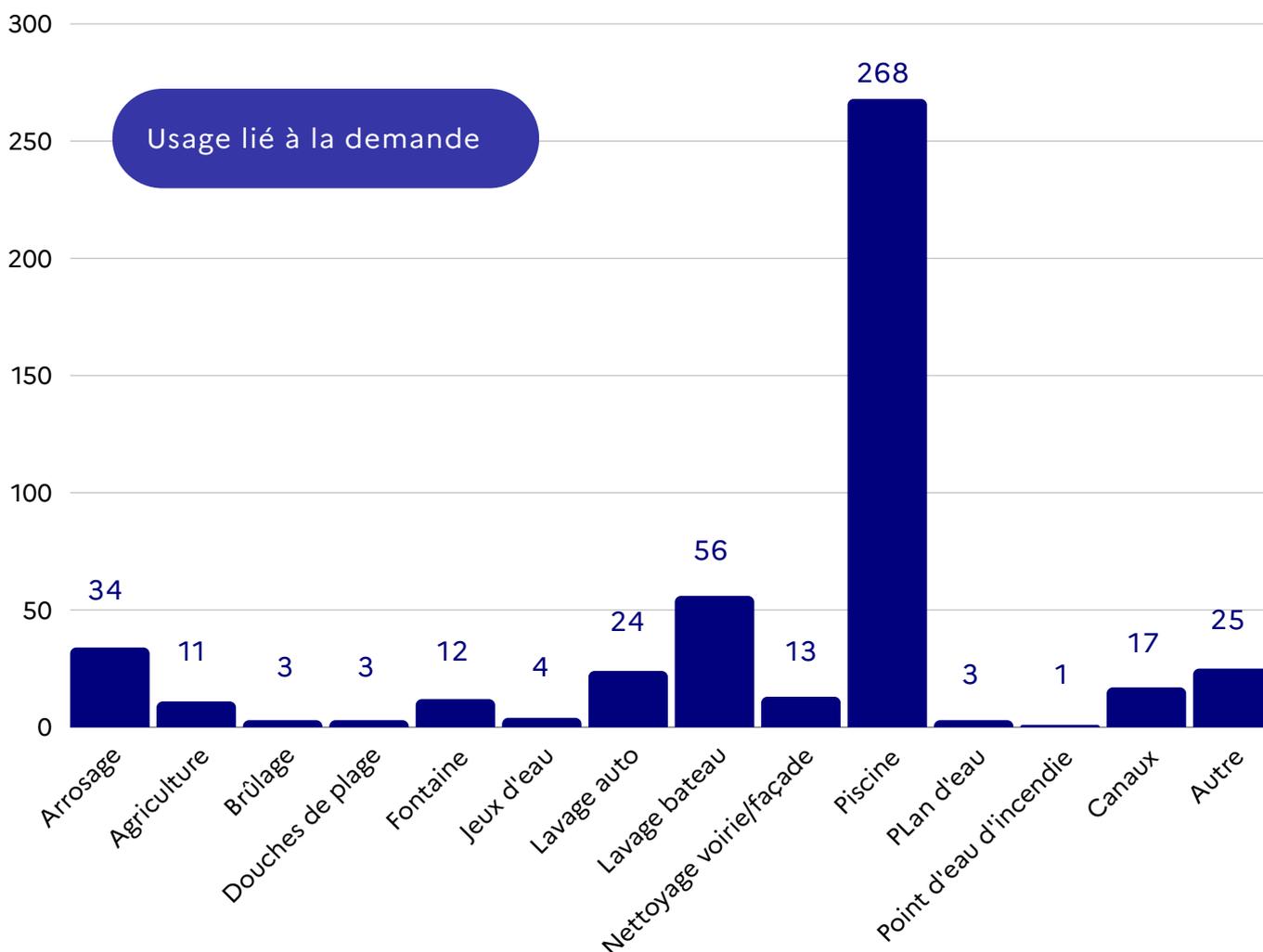
demandes reçues
par mail en tout,
dont :

(Chiffres au 29/09/2023)

291 demandes de dérogations

73 dérogations accordées





Tension en eau potable

(Chiffres pour la saison de sécheresse)

17 communes en tension sur l'eau potable

2 hameaux dans 2 communes alimentés par camion-citerne.

Demande	Nombre	Pourcentage associé
Dérogation	291	61
Information	170	36
Proposition d'évolution	1	0
Signalement	14	3
Somme	476	100



04. La sécurité routière

a) le bilan des accidents

La sécurité routière, notamment les jours de grands départs et sur les axes à risque, est une priorité dans le Var. La vigilance ne doit pas être relâchée : en juillet/août, **13** personnes ont perdu la vie sur les routes du département contre **15** l'an dernier.

159 accidents ont été enregistrés cet été contre **162** en 2022 et ont fait **225** blessés pour **250** en 2023.

Ces chiffres demeurent dans la moyenne basse observée depuis 2015. Une particularité avait été notée pour la saison estivale des années 2020 et 2021 au cours de laquelle l'accidentalité routière a été supérieure à la moyenne du fait certainement du contexte sanitaire et de la levée des diverses restrictions qui ont conduit à des comportements dangereux.

DEUX-ROUES MOTORISÉS (2RM)

La mortalité chez les 2RM est en hausse avec 7 tués sur la période juillet / août contre 4 en 2022 et 5 en moyenne depuis 2015.

VÉHICULES LÉGERS (VL)

La mortalité chez les VL est en forte baisse avec 2 tués cet été 2023 (des passagers) contre 8 en 2022 et 6 en moyenne depuis 2015.

CYCLISTES

Les cyclistes tués augmentent légèrement en 2023 avec 1 tué contre aucun en 2022 mais correspondent à la moyenne depuis 2015.

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS (EDP-M)

La mortalité d'utilisateurs en EDP-m fait son apparition en même temps que le développement de ce mode de déplacement avec 2 tués en 2023 contre 3 en 2022.

PIÉTONS

Le nombre de piétons tués (1 en 2023) est en baisse par rapport à 2022 (3) mais identique à la moyenne depuis 2015.

En résumé, la mortalité routière sur la période estivale 2023 est caractérisée par une forte hausse des tués 2RM, le maintien des tués en EDP-metune légère augmentation des cyclistes. On observe en revanche une baisse importante chez les VL et chez les piétons.



ACCIDENTALITÉ ET OPÉRATIONS DE CONTRÔLE PAR ZONE

CRS

Durant la saison estivale, l'unité CRS a enregistré **21 accidents corporels** (contre 12 en 2022), **26 blessés** (contre 23 en 2022) et aucun tué (1 en 2022). Bien que le nombre d'accidents et de blessés soient plus élevés, la gravité (le nombre de blessés par rapport au nombre d'accidents corporels) est en baisse. De nombreuses opérations de contrôle ont été mises en place :

31

OPÉRATIONS

de contrôle de vitesse (radars embarqués) ont été effectuées : 3162 infractions

12

OPÉRATIONS

de contrôle alcoolémie ont été réalisées : 41 dépistages alcoolémie ont été pratiqués, 5 se sont révélés positifs.

22

OPÉRATIONS

de contrôle stupéfiants ont eu lieu : 91 dépistages stupéfiants ont été pratiqués, 13 se sont révélés positifs.

15

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ROUTIER AVEC DIVERSES INFRACTIONS RELEVÉES DONT :

- 22 "usage du téléphone au volant"
- 5 "non port de la ceinture"
- 157 "franchissement d'une ligne continue"
- 24 "franchissement de feu rouge"
- 6 "défaut de permis" - 15 "défaut d assurance"

POLICE NATIONALE

En secteur police nationale, **60 accidents corporels** sont dénombrés (-16/2022), **9 tués** (+6/2022) et **79 blessés** (-32/2022). Ces chiffres sont globalement en baisse à l'exception du nombre de tués qui augmente considérablement même par rapport à la moyenne 2015-2023.



UN EXEMPLE D'OPÉRATION CONJOINTE MAJEURE : SANARY

Le 8 août 2023, un dispositif d'envergure de contrôles simultanés sur "Terre" (littoral et route) et sur "Mer", associant les effectifs de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des CRS, des Polices Municipales, de la SNCF, de la Sûreté ferroviaire (SUGE), de la RATP. Cette opération de contrôle et de sécurisation vise à relever des infractions maritimes mais également celles liées à la sécurité routière, à l'usage et à la détention de stupéfiants, au travail dissimulé, à l'alcoolisation sur la voie publique, aux vols d'opportunité (pickpockets), aux défauts de titres de transport dans les bus et les trains et à prévenir toutes formes de délits, d'agressions et de dégradations. Cette action a été médiatisée.



En zone GN, **78 accidents corporels** ont été enregistrés en juillet-août (+4/ 2022), 4 tués (-7/ 2022) et **120 blessés** (+4/ 2022). Ces chiffres correspondent à la moyenne 2015-2023 en dehors du nombre de tués qui est en net recul.

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière a mis en place un très grand nombre d'opérations de lutte contre les conduites addictives, de contrôle vitesse ainsi que divers contrôles routiers. Ceux-ci ont été réalisés à la fois en initiative et à la demande. Ces opérations ont permis de relever les infractions suivantes :

713

excès de vitesse dont 81 supérieurs à 40 Km/h et 30 supérieurs à 50 Km/h

1148

usages du téléphone au volant

364

conduites sous l'emprise d'un état alcoolique dont 267 délits

485

franchissements ligne continue, 280 règles de priorité

157

conduites sous l'emprise de produits stupéfiants

45

refus d'obtempérer

441

non port des équipements de sécurité : 64 non-port de casque et 377 non-port de ceinture

177

conduites sans permis de conduire

Préfecture du Var :

Au total, la préfecture du Var a procédé à la suspension de 446 permis de conduire (Juillet-Août 2023)



L'État dans le Var

www.var.gouv.fr

CONTACT PRESSE :

Service de la Communication Interministérielle de l'État dans le Département
PRÉFECTURE DU VAR – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX

Demande de presse sur : pref-communication@var.gouv.fr

Laurent Faré - laurent.fare@var.gouv.fr

Marion Quénoi - marion.quenoi@var.gouv.fr

Cécile Menand - cecile.menand@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans le Var
sur Twitter Facebook en suivant le compte **@Prefet83**

